

COMMUNE D'ÉGRISSELLES-LE-BOCAGE

Séance du Conseil Municipal

du 20/08/2021

Les membres du Conseil Municipal d'Égriselles-le-Bocage, légalement convoqués, se sont réunis dans la salle des Fêtes (réglementation sanitaire du fait de la Covid), 3 place de l'Église, sous la présidence de Monsieur DESCHAMPS Christian, Maire.

Sont Présents : Tous les conseillers Municipaux sauf M. COUVIGNOU, M. DESANLIS, Mme DEY, Mme NOUYGUES absents excusés ayant donné pouvoir respectivement à Mme RECOURCE, M. DESCHAMPS, Mme TOMACHOW et M. CANET

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut normalement délibérer.

Secrétaire de séance : M VALENTIN Florian

Lecture du procès-verbal de la réunion du 25 mai 2021 : Sans observation.

1 – DOMAINE ET PATRIMOINE

1.1 – Acquisitions

Délibération n° DC2021/3.1/02 – Achat terrain – Carrière à Ogny

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal d'un projet d'acquisition par la SAFER de parcelles situées sur la commune à la sortie du hameau d'Ogny. Il s'agit des parcelles cadastrées YH n°33, 106, 122, 125, 108, 109 et 113 d'une superficie totale de 1ha 99a 00ca, situées aux Vignes d'Ogny.

Il explique que ces parcelles pourraient constituer un intérêt certain pour l'aménagement d'un site naturel de spectacle et de manifestation (théâtre de plein air...) pour la commune et qu'il serait intéressant de se porter acquéreur de celles-ci. Cette acquisition garantirait une maîtrise du foncier notamment pour l'impact environnemental. Son coût global serait de l'ordre de 6 à 7 000 €, frais compris.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE ce projet,

ACCEPTE que la commune se porte acquéreur de ces parcelles,

AUTORISE M le Maire à se porter candidat pour l'acquisition des parcelles cadastrées YH n°33, 106, 122, 125, 108, 109 et 113 d'une superficie totale de 1ha 99a 00ca, situées aux Vignes d'Ogny, lorsque la SAFER en aura fait la publicité de vente.

Voté à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux la visite du site ce mercredi 25 août.

1.2 – Locations

Délibération n° DC2021/3.3/02 – Location du bâtiment du 15 Grande Rue

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal que la locataire de la maison du 15 Grande Rue va libérer au 1^{er} septembre 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE que la maison du 15 Grande Rue soit relouée

MAINTIEN le loyer de 600 € / mois (à compter du 1^{er} septembre 2021)

AUTORISE le Maire à signer un bail de location pour ce logement et lui laisse le soin du choix des locataires.

Voté à l'unanimité.

Délibération n° DC2021/3.3/04 – Location appartement du 27 Grande Rue (étage)

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal que l'appartement situé à l'étage du 27 Grande Rue va se libérer au 1^{er} septembre 2021. Il indique que rien ne s'oppose à la remise en location de cet appartement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

SOUHAITE que l'appartement du 27 Grande Rue soit reloué

MAINTIEN un loyer de 500 € / mois (à partir du 1^{er} septembre 2021)

AUTORISE le Maire à signer un bail de location pour cet appartement et lui laisse le soin du choix des locataires.

Voté à l'unanimité

Il est proposé que soit étudié la prise d'une assurance pour d'éventuels impayés de loyer sur ces deux logements.

2 – INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

2.1 – Délégation de signature

Délibération n° DC2021/5.5/01 – Permis de construire n°8915121T0006 EARL DES FOURNEAUX (M Deschamps Christian)

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'il a, au nom de l'EARL des Fourneaux qu'il représente, déposé, auprès de la mairie, une demande de permis de construire n°8915121T0006, le 29 juillet dernier. Celle-ci a pour objet la construction d'un bâtiment pour stocker du fourrage d'une surface de 780 m² situé sur la parcelle cadastrée YO n°30, aux Gaillards.

Il est habituellement signataire de tous les actes d'urbanismes. Mais considérant, qu'il y a un risque de jugement de conflit d'intérêt et conformément à l'article L. 422-7 du code de l'urbanisme, M. le Maire demande que les membres du Conseil Municipal désignent une autre personne parmi eux, pour lui déléguer la prise de décision et la signature pour ce permis de construire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DONNE délégation de décision et de signature à Monsieur CANET Claude, seul candidat s'étant présenté, pour le permis de construire n° PC 8915121T0006 de l'EARL DES FOURNEAUX (M Deschamps).

Voté à 13 voix POUR et 1 abstention

Le Conseil Municipal autorise M Deschamps Christian à installer à sa charge une borne incendie sur le réseau d'eau collectif de la commune afin de compléter la défense incendie de ses bâtiments.

2.2 – Exercice des mandats locaux

Délibération n° DC2021/5.6/01 – Intégration M Niesing Frédéric en tant que conseiller municipal

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que lors des élections municipales figuraient sur la liste Mme CHAUSSE Delphine et M. NIESING Frédéric, candidats remplaçants, en cas de départ d'un conseiller municipal élu. Il informe qu'à la suite du décès de M. Brice CHARPENTIER, conseiller municipal et considérant le déménagement de Mme CHAUSSE Delphine, il convient d'intégrer M. NIESING Frédéric au sein du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

PREND ACTE de l'intégration de M. NIESING Frédéric en tant que Conseiller Municipal élu.

Voté à l'unanimité

3 – INFORMATIONS DU MAIRE

3.1 – Organisation Apéro-concert du samedi 28 août 2021

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil que le groupe COVER est réservé et que l'Auberge d'Egriselles et la pizzeria Caorso s'occuperont de la buvette et restauration.

Il explique que ce type de manifestation est possible seulement avec un contrôle du pass sanitaire obligatoire. Le masque devra également être porté en position debout et pour les déplacements au sein de l'espace. Il demande des volontaires pour réaliser ce contrôle de pass ; Mmes Recourcé, Ranaivoson, Tomachow et MM Canet et Valentin se portent volontaire.

3.2 – Fête de la Bière

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que la fête de la Bière prévue le 10, 11 et 12 septembre 2021 est maintenue.

3.3 – Espace France Services

Monsieur Deschamps rappelle l'ouverture du nouvel « Espace France Services » depuis le 1^{er} juillet dernier. Il informe que malgré la période estivale les plages horaires se remplissent de rdv petit à petit.

4 – QUESTIONS DIVERSES

- Mme Fouchy signale le défaut d'entretien du jardin situé à l'arrière du terrain de la pharmacie dont les ronces envahissent le terrain attenant. Monsieur le Maire rappelle que cet entretien est à réaliser par le locataire, il précise qu'il lui en fera part prochainement.
- La toiture de la pharmacie et celle de la grange contiguë (en copropriété avec M. Pierre-Arnaud CORNET) se dégradent de plus en plus, il est convenu que des devis seront prochainement sollicités pour ces travaux de réfection.

- Il est signalé des trous sur la route en bas du chemin du lotissement et rue du Menhir.
- Le projet de la mise en place d'un conseil des jeunes doit être relancer, il est proposé qu'un rapprochement vers les communes l'ayant déjà établi soit fait.
- Mme Recourcé Gaëlle informe les conseillers quelle travaille actuellement sur un nouveau site internet plus moderne et ludique pour la commune, elle espère une sortie dans une version incomplète de celui-ci début septembre 2021. Il sera fourni au fur-et-à-mesure.

Séance levée à 22h10

Le Maire, C. Deschamps.

